



01 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le **10 septembre 2018** à 19:00 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Yves JR Mathieu
Siège #2 - Bruno Giguère
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Sonia Rodrigue agit comme secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-09-212

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 04 - ACCEPTATION DES COMPTES**
- 05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 07.01 - Dossier pompier**
- 08 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS**
 - 08.01 - Appel d'offre travaux voirie partiel pour gravier dans la route Cumberland**
 - 08.02 - Problème d'eau chez Steeve Veilleux**
 - 08.03 - Enlèvement du talus intersection de la rue Lamontagne et de la route 275**

- 08.04** - Prolongement des heures de travail de 4 jours employés de la voirie
- 09** - LOISIRS-CULTURE
 - 09.01** - Glissade à l'OTJ
 - 09.02** - Protection clôture terrain de baseball
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.01** - Puits OTJ
- 11** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 11.01** - Résolution pour le programme RÉCIM dans le projet d'agrandissement et rénovation de l'hôtel de ville
 - 11.02** - Résolution pour le programme RÉCIM dans le projet de réparation du garage à sable
 - 11.03** - Acceptation de l'offre de service de l'architecte pour le projet de rénovation de l'hôtel de ville
 - 11.04** - Adoption du budget de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Benjamin 2018
 - 11.05** - Engagement d'une directrice générale secrétaire-trésorière par intérim et autorisation de signature
 - 11.06** - Demande d'un(e) archiviste
 - 11.07** - Acquisition du logiciel CIM
 - 11.08** - Huilage du pick up
- 12** - LÉGISLATION
 - 12.01** - Demande d'aide financière pour mettre à jour la politique familiales municipales
 - 12.02** - Adoption du règlement 396-18 La garde des animaux de compagnie abrogeant le règlement 361-13
 - 12.03** - Avis de motion règlement #397-18 modifiant le Code d'éthique des employés municipaux
 - 12.04** - Projet de règlement #397-18 modifiant le Code d'éthique des employés municipaux
 - 12.05** - Autorisation du maire suppléant
 - 12.06** - Avis de motion pour abrogé et annulé le règlement #231-94 Délégation au secrétaire-trésorier le pouvoir de dépenser et d'engager un fonctionnaire ou employé salarié
 - 12.07** - Projet de règlement pour abrogé et annulé le règlement #231-94 Délégation au secrétaire-trésorier le pouvoir de dépenser et d'engager un fonctionnaire ou employé salarié
 - 12.08** - Plainte de bruit route Cumberland
- 13** - VARIA
 - 13.01** - Enlèvement du Mack 92
 - 13.02** - Estimé avec le plombier Gaboury pour faire installer le tuyau d'arroseur dans la remise à l'OTJ
- 14** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 10 septembre 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

2018-09-213 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 13 août 2018 , considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 13 août 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-09-214 04 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er août 2018 et le 31 août 2018 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés, chèques # 9190 à # 9248 inclusivement pour un total de déboursés de 48 316.07 \$ ainsi que les dépôts salaires # 510386 à # 510430 pour un total de 20 691.56 \$ en salaires nets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du **10 septembre 2018**.

- Remerciement des finissants 2018
- Lettre de réponse du MTQ pour installation de lumière aux intersections

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

aucun dossier

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suivi des dossiers en sécurité incendie et sécurité publique.

2018-09-215 07.01 - Dossier pompier

CONSDÉRANT une demande du chef pompier par intérim, qui est de modifier la tâche de Monsieur Laurier Poulin, officier et représentant des élus auprès du service d'incendie;

CONSIDÉRANT que le chef pompier par intérim désire que M. Poulin

soit pompier et non officier;

APRÈS DISCUSSION,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. Poulin garde sa fonction première soit officier.

M. Laurier Poulin conseiller au siège # 6 se retire de son siège pour cette décision.

ADOPTÉE

08 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS

- Feuilles de temps des employés des travaux publics

2018-09-216 08.01 - Appel d'offre travaux voirie partiel pour gravier dans la route Cumberland

CONSIDÉRANT que les travaux de la route Cumberland ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT que les élus désirent faire la préparation de la route en devise de recevoir l'asphalte au printemps prochain;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De faire un devis et appel d'offres au près des entrepreneurs suivants: A Quirion Excavation Inc., Excavation Steeve Larivière, Pavage Sartigan et Giroux et Lessard.

ADOPTÉE

2018-09-217 08.02 - Problème d'eau chez Steeve Veilleux

Remis au printemps prochain et au prévision budgétaire de 2019.

2018-09-218 08.03 - Enlèvement du talus intersection de la rue Lamontagne et de la route 275

CONSIDÉRANT que la municipalité à fait une demande auprès du Ministère des Transports pour l'enlèvement du talus;

CONSIDÉRANT la réponse du Ministère des Tranports en date du 20 juillet 2018, que leur décision est que c'est à la municipalité à faire l'enlèvement de ce talus et que la municipalité doit retenir les services d'un ingénieur pour procéder;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De demander une estimation de coût à l'ingénieur de SNC Lavalin et de plus de demander au responsable du MTQ la possibilité de prendre leur ingénieur à titre gratuit.

ADOPTÉE

2018-09-219 08.04 - Prolongement des heures de travail de 4 jours employés de la voirie

CONSIDÉRANT que les employés de voirie demande de prolongé leur période des heures de travail de 40 heures en 4 jours:

APRÈS DISCUSSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Yves JR Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte de prolonger la période jusqu'au 1er octobre 2018.

ADOPTÉE

09 - LOISIRS-CULTURE

Suivi des dossiers des loisirs et des activités à venir.

2018-09-220 09.01 - Glissade à l'OTJ

CONSIDÉRANT QU'après inspection de la glissade à l'OTJ, deux tuiles de béton doivent être installées à l'entrée du bâtiment de l'OTJ et prendre en photo la glissade pour l'envoyer à l'assurance de la municipalité pour s'assurer de la conformité de la glissade.

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère madame René Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la description ici dessus fait partie de cette résolution.

ADOPTÉE

09.02 - Protection clôture terrain de baseball

ICe sujet est reporté au printemps prochain et la dépense sera considérée au prévision budgétaire pour l'année 2019.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Suivi des dossiers en urbanisme.

2018-09-221 10.01 - Puits OTJ

CONSIDÉRANT que le puit existant ne fourni plu au besoin;

CONSIDÉRANT que la municipalité utilise le programme de la TECQ 2014-2018 pour le forage d'un nouveau puit sur le terrain de l'OTJ;

CONSIDÉRANT que le puit de l'OTJ va être utilisé pour plus de 20 personnes, une demande doit être acheminé auprès du Ministère de l'environnement (MDDELCC);

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte de faire affaire avec un ingénieur de la firme Snc Lavalin pour un plan d'implantation du puit.

ADOPTÉE

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

Suivi des dossiers finances et des rapports financiers.

2018-09-222

11.01 - Résolution pour le programme RÉCIM dans le projet d'agrandissement et rénovation de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée (agrandissement et rénovation de l'hôtel de ville);

POUR CES MOTIFS,

sur la proposition de Laurier Poulin,

appuyé par Renée Rodrigue,

il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Benjamin confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

2018-09-223

11.02 - Résolution pour le programme RÉCIM dans le projet de réparation du garage à sable

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance

du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée (réparation du garage à sable);

POUR CES MOTIFS,

sur la proposition de Joey Veilleux,

appuyé par Jean-Yves JR Mathieu,

il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Benjamin confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

2018-09-224

11.03 - Acceptation de l'offre de service de l'architecte pour le projet de rénovation de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que les élus désirent déposer une demande de subvention dans le programme RÉCIM pour la rénovation de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que à la demande nous devons joindre les plans de l'architecte ainsi que l'estimé des coûts de cette rénovation;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les services de l'architecte Sarah Ruel soit retenus à fin de réaliser ce projet de rénovation et de déposer la demande auprès des institutions gouvernementales afin d'être accessible à la subvention RÉCIM.

QUE le paiement de 30% soit versé tel que convenu à l'offre de services signé en date du 21 août 2018.

ADOPTÉE

Le conseiller #1 quitte la salle à 20:06

Le conseiller#1 revient en salle à 20:07

2018-09-225

11.04 - Adoption du budget de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Benjamin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de St-Benjamin telles que présentées.

ADOPTÉE

2018-09-226 11.05 - Engagement d'une directrice générale secrétaire-trésorière par intérim et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale secrétaire-trésorière s'absente temporairement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a toujours des besoins d'une directrice générale;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal retient les services de Madame Francine Talbot en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim depuis le 4 septembre 2018 et dans la même décision et autoriser madame Francine Talbot, directrice-générale par intérim, à signer tout document nécessaire pour œuvrer au bon fonctionnement de la Municipalité et à agir en tant que son représentant officiel auprès des institutions gouvernementales à compter du 11 septembre 2018.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée aux autorités concernées.

ADOPTÉE

2018-09-227 11.06 - Demande d'un(e) archiviste

CONSIDÉRANT qu'il y a un ménage à faire dans les archives de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'après avoir pris des informations auprès de la Municipalité de Saint-Simon-des-Mines de leur satisfaction concernant l'archivage de leurs documents;

CONSIDÉRANT leur satisfaction, il recommande madame Nicole Fortin, archiviste pour effectuer le travail d'archivage de la Municipalité;

Sur proposition du conseiller Laurier Poulin ;
et ; résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« de retenir les services de madame Nicole Fortin, archiviste, à raison de 30\$ par heures qui sera disponible à compter du 1er octobre 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-228 11.07 - Acquisition du logiciel CIM

CONSIDÉRANT que notre logiciel présentement est avec PGSolution;

CONSIDÉRANT la facilité d'utilisation du logiciel CIM;

CONSIDÉRANT que nous avons un meilleur service technique avec CIM et que notre MRC des Etchemins est avec CIM;

CONSIDÉRANT que le coût de l'hébergement annuel est moins coûteuse chez CIM que PGSolution soit une différence de 3358\$.

CONSIDÉRANT que le coût total est de 21 063.28\$ ce qui comprend les logiciels d'applications à 11 734.19\$, les services: formation sur place, l'intégration des données du rôles d'évaluation et le soutien technique annuel pour un montant de 6 418.68\$, logiciel de consultation de la géomatique locale au coût de 1553.03\$ et la géomatique web au coût de 1357.38\$. Les logiciels d'applications sont payables sur 3 ans.. Donc lors de la préparation du budget un montant de 13 240.49\$ sera inscrit pour l'année 2019.

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise l'achat des logiciels de la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM).

ADOPTÉE

2018-09-229

11.08 - Huilage du pick up

CONSIDÉRANT que les élus désirent faire l'acquisition d'une saleuse à incorporer dans la boîte de pick up;

CONSIDÉRANT que le risque de rouille sera plus élevée avec l'installation de la saleuse;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le chef d'équipe journalier aux travaux publics a été mandaté a faire une recherche d'équipement et de prix;

De plus d'autoriser le traitement d'antirouille au 2 pick up GMC Sierra 2010 et 2014.

ADOPTÉE

12 - LÉGISLATION

Suivi des politiques et règlements.

2018-09-230

12.01 - Demande d'aide financière pour mettre à jour la politique familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Renée Rodrigue;

APPUYÉE par le conseiller Joey Veilleux,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal

d'autoriser la directrice générale à signer au nom de municipalité de Saint-Benjamin tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;

de confirmer que le conseiller Bruno Giguère est l'élu, responsable des questions familiales.

Copie certifiée conforme

2018-09-231

12.02 - Adoption du règlement 396-18 La garde des animaux de compagnie abrogeant le règlement 361-13

CONSIDÉRANT que le 13 août un avis de motion a été donné à la réunion du conseil régulière et que le projet de règlement portant le # 396-18 ayant pour objet d'abrogé le règlement # 361-13 a été déposé à cette même réunion;

POUR CE MOTIF;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le règlement #396-18 intitulé La garde des animaux de compagnie qui abroge le règlement 361-13.

ADOPTÉE

12.03 - Avis de motion règlement #397-18 modifiant le Code d'éthique des employés municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère Renée Rodrigue de l'adoption

lors d'une séance ultérieure de ce conseil du règlement #397-18 intitulé "Code d'éthique des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Benjamin abrogeant le règlement #382-16". Une dispense de lecture est également donnée puisqu'un projet de règlement est présenté séance tenante par ce même conseiller.

12.04 - Projet de règlement #397-18 modifiant le Code d'éthique des employés municipaux

Le conseiller Monsieur , présente ce que le règlement #397-18 modifiant le Code d'éthique des employés municipaux abrogeant le règlement #382-16 va inclure:

Le Règlement sur le Code d'éthique des employés de la municipalité numéro 397-18/est modifié par l'insertion, après l'article 5.6, du suivant : « (No d'article 5.7), Il est interdit aux employés suivants de la municipalité : 1- Le directeur général et son adjoint; 2- Le secrétaire-trésorier et son adjoint; 3- Le trésorier et son adjoint; 4- Le greffier et son adjoint; d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité. »

2018-09-232

12.05 - Autorisation du maire suppléant

Considérant que M. Laurier Poulin a été élu par la population lors des élections du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que M. Poulin a été nommé maire suppléant lors d'une assemblée de conseil;

CONSIDÉRANT que lors de l'absence ou l'impossibilité du maire à signer les effets bancaires;

POUR CES MOTIFS;

Sur proposition de Monsieur le conseiller, Bruno Giguère

Appuyé par le conseiller Joey Veilleux

et résolu a l'unanimité;

D'autoriser M. Laurier Poulin à signer les effets bancaires auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce pour et au nom de la municipalité de Saint-Benjamin.

ADOPTÉE

12.06 - Avis de motion pour abrogé et annulé le règlement #231-94 Délégation au secrétaire-trésorier le pouvoir de dépenser et d'engager un fonctionnaire ou employé salarié

Avis de motion est donné par la conseillère, Madame, Renée Rodrigue de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil du règlement #398-18 intitulé "Délégant au secrétaire-trésorier le pouvoir de dépenser et d'engager un fonctionnaire ou employé salarié. Ce règlement annule et abroge le règlement #231-94". Une dispense de lecture est également

donnée puisqu'un projet de règlement est présenté séance tenante par cette même conseillère.

12.07 - Projet de règlement pour abrogé et annulé le règlement #231-94 Délégation au secrétaire-trésorier le pouvoir de dépenser et d'engager un fonctionnaire ou employé salarié

La conseillère Madame Renée Rodrigue , présente ce que le règlement # #398-18 intitulé "Délégrant au secrétaire-trésorier le pouvoir de dépenser et d'engager un fonctionnaire ou employé salarié va inclure:

- ARTICLE 1	OBJET
- ARTICLE 2	DÉLÉGATION DE POUVOIRS
-ARTICLE 3	DÉPENSES AUTORISÉES
-ARTICLE 4	ENGAGEMENT DE PERSONNEL
-ARTICLE 5	DÉPENSES AUTORISÉES
- ARTICLE 6 DÉPENSER	VALIDITÉ DE L'AUTORISATION DE
-ARTICLE 8	PAIEMENTS SANS AUTORISATION
-ARTICLE 9	ENGAGEMENT DE CRÉDIT
-ARTICLE 10 D'ENGAGER	VALIDITÉ DE L'AUTORISATION
-ARTICLE 11	CONTRÔLE FINANCIER
-ARTICLE 12	ENTRÉE EN VIGUEUR

2018-09-233

12.08 - Plainte de bruit route Cumberland

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une plainte par courriel pour du bruit dans la route Cumberland;

CONSIDÉRANT que le plaignant fait mention du bruit les dimanches matin en vertu de l'article 6.1 du règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits public;

CONSIDÉRANT que le plaignant demande que la municipalité modifie ce règlement;

APRÈS DISCUSSION:

IL EST PROPOSÉ PAR monsoeur le conseiller ; Jean-Yves Mathieu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les élus refusent toutes modifications à ce règlement, considérant qu'il y a un seul plaignant.

ADOPTÉE

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2018-09-234 13.01 - Enlèvement du Mack 92

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Yves JR Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise à aller faire enlever le Mack 92.

ADOPTÉE

**2018-09-235 13.02 - Estimé avec le plombier Gaboury pour faire installer le
tuyau d'arroseur dans la remise à l'OTJ**

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2018-09-236 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 21:29 .

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Rodrigue,
Mairesse

Sonia
Directrice générale & sec.-trés.

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet, Mairesse